



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Classement Green Future Index

Question au Gouvernement n° 3942

Texte de la question

CLASSEMENT *GREEN FUTURE INDEX*

M. le président. La parole est à Mme Stéphanie Kerbarh.

Mme Stéphanie Kerbarh. J'associe à ma question l'ensemble de mes collègues membres de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Hier, le magazine *MIT Technology Review* a publié un classement mondial des pays les plus verts. La France y figure en quatrième position. Nous pouvons, je le crois, être fiers de la politique environnementale menée dans notre pays. (Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes LaREM et Dem.) Nos progrès et nos engagements en faveur d'un avenir sobre en carbone sont ainsi reconnus.

La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi ÉGALIM, la loi relative à l'énergie et au climat, la loi d'orientation des mobilités, et la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, accompagnées des près de 30 milliards d'euros du plan de relance consacrés à la transition écologique, sont autant d'actions contribuant au bon rang de la France dans ce classement. Pour ne prendre qu'un exemple, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire modifiera profondément nos modes de production et de consommation.

M. Fabien Di Filippo. Nous vous avons dit que ce serait un échec !

Mme Stéphanie Kerbarh. Faire de l'économie française une économie adaptée aux enjeux environnementaux et sociétaux, c'est investir dans des énergies plus propres et renouvelables, décarboner les industries française et européenne, développer des transports plus propres, mieux prendre en considération les conséquences sociales de nos activités, et orienter notre agriculture vers un modèle plus durable. Cela contribuera clairement à renforcer notre compétitivité sur la scène internationale. Le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets que nous examinons actuellement nous permettra de prolonger cette dynamique vertueuse pour l'environnement.

Comment le Gouvernement entend-il agir pour poursuivre nos efforts et faire en sorte que, dans dix ans, la France figure toujours en haut de ce classement international des pays les plus verts ? (Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée du logement.

Mme Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du logement. Vous avez raison de citer ce classement réalisé par le MIT, qui place la France au quatrième rang sur soixante-seize, la classant parmi les pays les plus

avancés en matière de transition énergétique. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et Dem.*)

M. Nicolas Forissier. Grâce au nucléaire !

Mme Emmanuelle Wargon, ministre déléguée. Il s'agit là d'une reconnaissance de tous les efforts qui ont été faits, en particulier durant cette législature. Ce résultat reflète notre volonté de mettre la transition écologique au cœur de notre action, comme en témoignent le plan de relance et ses 30 milliards d'euros d'investissements consacrés à la transition écologique.

M. Maxime Minot. Historique, bien sûr !

Mme Emmanuelle Wargon, ministre déléguée. Cette volonté s'exprime en matière énergétique, avec la fermeture des centrales à charbon et l'investissement dans le solaire, l'éolien et l'éolien en mer. Elle transparaît dans l'effort de décarbonation de notre industrie, à travers les appels à projets lancés sous l'égide de France Relance – 750 000 tonnes d'émissions de CO₂ seront ainsi évitées dans le secteur industriel pour la seule année 2021.

Elle ressort aussi de l'accent mis sur la rénovation énergétique des bâtiments et des logements. L'adoption du projet de loi climat et résilience nous permettra d'ailleurs d'aller encore plus loin dans l'interdiction à la location des passoires thermiques, puisqu'à compter de 2025 puis de 2028, 1,8 million de logements devront être rénovés avant de pouvoir être loués.

Cette volonté est également illustrée par le dispositif MaPrimeRénov', financé dans le cadre du plan de relance : alors que nous avons enregistré 200 000 demandes en 2020, 180 000 dossiers ont déjà été déposés durant les trois premiers mois de 2021. Nous instruirons ainsi 750 000 à 800 000 dossiers cette année. La montée en charge de l'administration est au rendez-vous.

Je salue d'ailleurs les agents de l'État qui traitent ces dossiers chaque jour.

Vous le voyez : l'ambition est immense et les résultats sont là. Nous continuerons en ce sens. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.*)

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Kerbarh](#)

Circonscription : Seine-Maritime (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3942

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 avril 2021](#)